

Ménéstreau

Infos

Mai 2021

Feuillet
municipal
n° 180



MAIRIE

35 place du 11 Novembre
Ouverture : de 9h à 12h
du lundi au samedi
Tél: 02.38.76.90.35

www.menestreau-en-villette.fr

accueil-cmev45@orange.fr



[Ménéstreau-en-Villette-Mairie](https://www.facebook.com/Menestreau-en-Villette-Mairie)

BIBLIOTHÈQUE

43 place du 11 novembre

Périodes d'ouverture:

Mercredi de 11h à 12h

Vendredi de 18h à 18h45

Samedi de 10h30 à 12h30

Uniquement le samedi pendant
les vacances scolaires



DÉCHETTERIE (période d'été)

Périodes d'ouverture:

Lundi de 14h00 à 17h30

Mercredi de 8h30 à 12h00

Samedi de 14h00 à 17h30

Rue des Falourdes, zone d'activités



TRANSFERT DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES A MEUNG SUR LOIRE (fermeture du centre à la Ferté St Aubin)

Il est désormais possible de payer ses factures de cantine et garderie scolaire dans des lieux équipés de lecteur de QR codes dont **le Bar Tabac Le Saint-Thibault**.
Informations disponibles sur le site de la commune ou en mairie.

Fête de la Musique



Appel à candidatures !!!

Si vous avez du talent en chant ou en musique et que vous souhaitez vous produire sur scène à l'occasion de cet événement convivial sur la place du 8 mai, venez -vous faire connaître en mairie pour bloquer un créneau de passage.

A vos instruments et faites chauffer les cordes vocales !!!



si les conditions
sanitaires le
permettent...

Le mot du Maire :

« L'équipe municipale s'investit cette année dans trois chantiers importants. »



- **Aménagement sécuritaire du centre bourg
(de la place des Déportés jusqu'à l'angle de la route de Saint Martin)**

La réflexion sur cette opération est amorcée depuis la désignation par le conseil municipal en octobre dernier de l'architecte paysagiste - urbaniste, Olivier STRIBLEN, accompagné du cabinet INCA Ingénierie - Conception - Aménagement.

La priorité est de proposer un cheminement bien visible et sécurisé pour les piétons, les enfants qui se rendent à l'école ou au collège et les usagers des commerces avec notamment un élargissement des trottoirs.

- Un accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) pour le cimetière doit être réalisé. Une deuxième entrée dite de service est envisagée afin d'empêcher l'engorgement que l'on peut constater les jours d'obsèques ou de cérémonies.
- Nécessité également de matérialiser de véritables places de parking devant le bar et de décaler celles devant l'épicerie et le salon de coiffure pour apporter plus d'aisance et de bien-être au cheminement des piétons à cet endroit.
- Repenser et sécuriser la circulation place des Déportés tant pour les piétons que pour les véhicules.
- Enfin, les deux chicanes de ralentissement initialement prévues sur les routes de La Ferté et de Vouzon seront intégrées dans ce projet, l'objectif est de casser la vitesse de certains conducteurs trop pressés de traverser notre charmant village.

Pour l'heure aucune esquisse n'est arrêtée, seules sont définies ces orientations d'aménagements. La commune ne peut agir sur les chaussées dépendant du Conseil Départemental sans attendre ses recommandations.



• Réhabilitation de la piscine

Ce dossier a entièrement été repris. Un nouveau maître d'œuvre a été missionné, à savoir M. Frédéric HUBERT, architecte DPLG.

- Le but premier de ce projet est de pérenniser durablement cet équipement grâce à la réalisation de travaux plus importants que ceux initialement prévus.

- A l'accessibilité PMR, à la mise aux normes des vestiaires-sanitaires-douches et à la réfection du bassin s'ajoutent la reprise intégrale des réseaux et des plages.

- Le permis de construire devrait être déposé prochainement. Les travaux ne pourront pas débuter avant juin 2021. Malheureusement, notre piscine ne fonctionnera pas encore cet été.

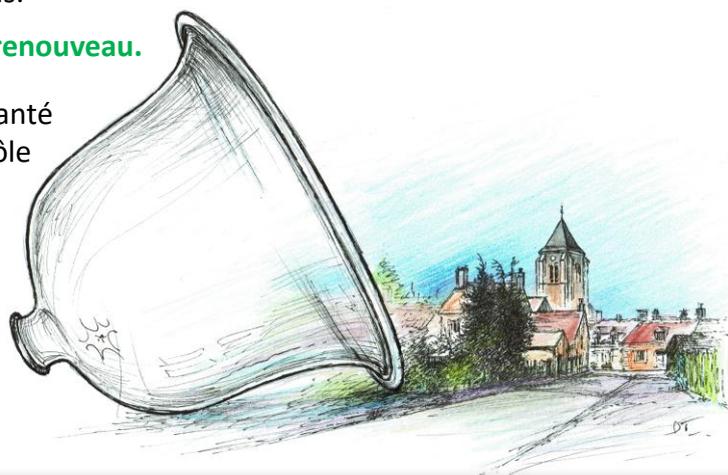
• Second forage d'eau potable

La réalisation de cet ouvrage a démarré en avril comme prévu. La voie d'accès donnant sur la route de Marcilly-en-Villette est opérationnelle. Le périmètre est bien défini et les opérations propres au forage vont commencer. Cette première phase d'exécution durera environ 2 mois.

En ces temps troublés, nous attendons des signes de renouveau.

Souhaitons que le terrain de pétanque qui va être implanté entre le gymnase et les vestiaires extérieurs joue son rôle social et apporte à notre village un nouvel espace de convivialité et de retrouvailles.

Denis TREMAULT



PORTAIL FAMILLE



En cours de finalisation par notre prestataire, le Portail Famille de Ménéstreau existe déjà !

Les familles ayant un ou des enfants scolarisés vont recevoir prochainement un courrier par mail comportant un identifiant unique leur permettant de créer leur compte famille.



Le but étant de permettre à tout un chacun de se familiariser avec ce nouvel outil, y compris en Mairie.

Mise en place programmée pour la rentrée scolaire de septembre 2021.



SONDAGE : CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI & VACANCES SCOLAIRES

L' équipe municipale souhaite connaître le nombre d'enfants qui pourraient bénéficier d'un accueil en centre de loisirs à Ménéstreau pour l'année scolaire 2021-2022, le mercredi et les vacances scolaires.

Cet accueil concernerait les enfants scolarisés de la petite section jusqu'au CM2, habitant Ménéstreau, quelque soit leur lieu de scolarisation.

Ce service ne peut être mis en place qu'avec un nombre d'enfants minimum (12) à chaque accueil. En cas de faible fréquentation, l'accueil ne sera peut-être possible qu'un nombre de semaines limité sur les vacances. De ce fait, votre réponse nous est importante, même si vous n'êtes pas intéressé.

Un sondage en ligne est disponible via le site internet de la Mairie : menu « JEUNES & SENIORS », rubrique « CENTRE DE LOISIRS ? ». Réponse avant le 31 mai. MERCI !

Un exemplaire papier sera disponible en Mairie en cas de souci informatique,

Repas des Aînés

Le Centre Communal d'Action Sociale et la Commission des Aînés de Ménestreau-en-Villette, ont organisé le jeudi 15 avril,



une remise de plateaux-repas offerts à ses aînés, préparés par l'un des deux restaurants du village, LE RELAIS de SOLOGNE.

Monsieur Didier HURTEBIZE a confectionné 181 repas, remis pour les plus chanceux par Monsieur le Maire, Denis TRÉMAULT.



A défaut de pouvoir partager un moment de convivialité via un repas commun ou un voyage, cette opération permet de maintenir le lien avec nos aînés et leurs conjoints.

Nouveau terrain de Pétanque !

Commune de Ménestreau-en-Villette
Hôtel de Ville
35 place du 11 novembre 1918
45240 MENESTREAU-EN-VILLETTE

Réalisation d'un terrain de pétanque
d'environ 750 m²
Implantation du projet



Implantation d'un terrain de pétanque à proximité du stade,

Cet aménagement s'inscrit dans le cadre d'un programme pluriannuel de rénovation des installations sportives de la commune.

Il n'attend plus qu'une association se crée pour animer ce lieu de convivialité.



De nouveaux buts de foot seront également installés prochainement.

Inscription au registre Plan Canicule

Le décret du 1^{er} septembre 2004 confie au Maire la constitution d'un registre nominatif des personnes âgées de 65 ans et plus, et des adultes handicapés, résidant à leur domicile.

Cette disposition a pour objectif de faciliter l'organisation et la coordination des interventions à domicile auprès des personnes les plus vulnérables en cas de risques exceptionnels tels que la canicule.

Si vous êtes domiciliés à Ménestreau-en-Villette, vous pouvez, à tout moment de l'année, procéder à cette inscription facultative auprès de la Mairie.

En cas de déclenchement d'une alerte par la Préfecture, vous bénéficierez alors d'une attention toute particulière (appels, consignes...) de la part des élus. Cette inscription, valable un an, est à renouveler chaque année.

Si vous souhaitez vous inscrire, nous vous invitons à **retirer un bulletin en mairie**, ce formulaire est également **disponible sur le site internet** de la commune à la rubrique :

« **PLAN CANICULE** »



Info : clôture des inscriptions sur liste électorale le vendredi 14 mai !

Élaguer de long des lignes électriques & téléphoniques ?

LIGNES ÉLECTRIQUES : le propriétaire doit réaliser la coupe de ses arbres (ou la confier à un professionnel) si la ligne électrique surplombe son terrain et que l'arbre a été planté après la construction de la ligne.

Même obligation si l'arbre ne respecte pas les distances prescrites par la réglementation ou encore **si l'arbre planté sur le terrain déborde sur le domaine public** où est située la ligne électrique.

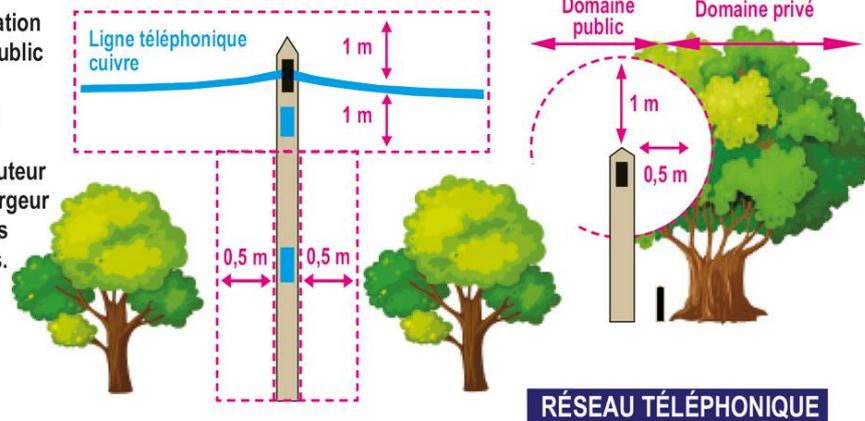
Avant toute intervention, informer Enedis sur le site www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr. Si les travaux relèvent de la responsabilité d'Enedis, le propriétaire en sera alors informé.

LIGNES TÉLÉPHONIQUES : le propriétaire d'un terrain doit assurer le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage des arbres lorsque cela est nécessaire afin de prévenir l'endommagement des équipements du réseau téléphonique et l'interruption du service.

En cas de défaillance, ces opérations sont accomplies par des élagueurs envoyés par Orange aux frais du propriétaire.

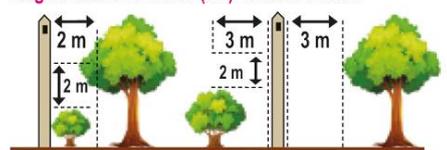
Quelles sont les distances à respecter ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1 mètre en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes téléphoniques.

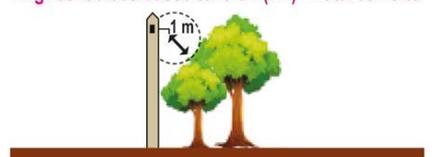


RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Lignes basse tension (BT) - 230/400 volts



Lignes isolées basse tension (BT) - 230/400 volts





DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE MÉNESTREAU-EN-VILLETTE

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 MARS 2021 À 19 H 00**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi onze mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Ménéstreau-en-Villette (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Denis TRÉMAULT, Maire.

Étaient présents : M. Denis TRÉMAULT, Maire, Mme Béatrice DE RUYVER, M. Jean-Marc CADET, Mme Claire SAVOIE, M. Fabrice WEBER, Adjoint, Mme Sabrina PELLERIN, M. David DESBROSSES, Mme Marine CENDRIER, M. Jean-Luc IMBAULT, Mmes Lucie LECOLLOEC et Marie-France PICHARD, M. Arnaud BIGNOLAIS, M. Franck BAILLEUL

Étaient absents excusés : M. Mathieu MARCHAND qui donne pouvoirs à M. Denis TRÉMAULT
Mme Berthilde BOURGUIGNON qui donne pouvoirs à M. Franck BAILLEUL

Madame Marie-France PICHARD a été élue Secrétaire.

Approbation du Compte Administratif 2020 du Budget Principal et des Budgets annexes

Monsieur le Maire présente, section par section et chapitre par chapitre, le résultat de l'exécution tant en recettes qu'en dépenses, du budget de la commune et des budgets annexes : Eau / Assainissement, C.C.A.S., Caisse des Écoles.

Il laisse la parole à Madame Béatrice DE RUYVER, 1^{ère} Adjointe au Maire, et sort de la salle du conseil municipal. Il ne prend pas part au vote du Compte Administratif 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif 2020 du budget de la commune et des budgets annexes : Eau / Assainissement, CCAS, Caisse des Ecoles :

Budget de la Commune (unité monétaire : €)			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Résultat exercice précédent	123 267.97	Résultat exercice précédent	- 355 465.13
Total des dépenses (D)	862 095.94	Total des dépenses (D)	166 019.57
Total des recettes (R)	1 239 113.22	Total des recettes (R)	587 766.43
Résultat de l'exercice (R - D) : excédent	377 017.28	Résultat de l'exercice (R - D) : excédent	421 746.86

Dépenses cumulées (Fonct. + Invest. + résultat exercice précédent)	1 383 580.64	Recettes cumulées (Fonct. + Invest. + résultat exercice précédent)	1 950 147.62
Résultat cumulé : excédent			566 566.98

Budget Eau et Assainissement (unité monétaire : €)			
Section d'exploitation		Section d'investissement	
Résultat exercice précédent	- 4 935.72	Résultat exercice précédent	19 426.93
Total des dépenses (D)	294 513.89	Total des dépenses (D)	297 062.97
Total des recettes (R)	312 286.48	Total des recettes (R)	269 455.01
Résultat de l'exercice (R - D) : excédent	17 772.59	Résultat de l'exercice (R - D) : excédent	- 27 607.96

Dépenses cumulées (Exploitation. + Invest. + résultat exercice précédent)	596 512.58	Recettes cumulées (Exploitation + Invest. + résultat exercice précédent)	601 168.42
Résultat cumulé : excédent			4 655.84

Budget du CCAS (unité monétaire : €)	
Section de fonctionnement	
Résultat exercice précédent	3 396.41
Total des dépenses (D)	6 351.67
Total des recettes (R)	13 695.00
Résultat de l'exercice (R - D) : excédent	7 343.33

Dépenses cumulées (Fonctionnement + résultat exercice précédent)	6 351.67	Recettes cumulées (Fonctionnement + résultat exercice précédent)	17 091.41
Résultat cumulé : excédent			10 739.74

Budget de la Caisse des Ecoles (unité monétaire : €)	
Section de fonctionnement	
Résultat exercice précédent	2 379.30
Total des dépenses (D)	9 911.00
Total des recettes (R)	12 451.50
Résultat de l'exercice (R - D) : excédent	2 540.50

Dépenses cumulées (Fonctionnement + résultat exercice précédent)	9 911.00	Recettes cumulées (Fonctionnement + résultat exercice précédent)	14 830.80
Résultat cumulé : excédent			4 919.80

Association de Pêche des Trois Étangs – Convention de mise à disposition de l'étang communal

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la création d'une nouvelle association sur la commune à savoir l'ASSOCIATION DE PÊCHE DES TROIS ÉTANGS (Journal Officiel du 9 février 2021 annonce n° 831). Cette association utilisera les trois étangs sis sur le site dit du Cougnou, propriété de la commune. Elle y organisera et gèrera les saisons de pêche et les animations qui en découlent (concours de pêche, etc ...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de mettre en place une convention de mise à disposition des étangs du site du Cougnou et autorise le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

• État de la dette

La dette de la commune en capital au 31 décembre 2020 s'élève à la somme de 101 848,18 € pour le Budget Principal et à 235 241,54 € pour le Budget Eau / Assainissement.

• Bilans financiers année 2020

Monsieur le Maire rappelle que l'année 2020 a été frappée par une période de pandémie (Covid 19). En conséquence, les bilans ci-dessous ne reflètent pas un fonctionnement normal des services.

Pour information les services périscolaires ont fonctionné durant 117 jours seulement.

↳ Restaurant scolaire

7 213 repas ont été servis durant l'année 2020 soit une moyenne de 61,65 repas/jours.

Le budget est de 50 641 € dont 34 946 € de frais de prestataire.

Les recettes s'élèvent à 28 409 €.

La participation communale est de 3,08 € par repas

↳ Garderie

Le budget s'élève à la somme de 15 881 € avec une participation communale de 5 687 € soit 1,44 € par enfant.

↪ **Études surveillées**

Le budget s'élève à 10 314 € avec une participation communale de 5 478 €, soit 3,22 € par enfant

↪ **Gîte**

Le total des dépenses s'élève à 14 760 € compris l'emprunt encore en cours de 6 059 € / an contracté pour la rénovation qui s'achèvera dans le courant de cette année.

Le gîte a été occupé 113 nuitées.

Compte tenu des 11 236 € de recettes de location, la participation communale est de 3 524 €.

↪ **Accueil de loisirs du mercredi (*convention avec la commune de Marcilly-en-Villette*)**

Pour mémoire les enfants de Ménestreau-en-Villette, via une convention signée avec la commune de Marcilly-en-Villette, peuvent bénéficier de cette prestation.

La participation de la commune s'élève cette année à 2 040 € représentant 10 € par journée enfant soit 204 journées enfant.

↪ **Accueil de loisirs d'été**

Il y a eu 314 journées/enfants réparties sur 4 semaines.

Les dépenses atteignent 11 213€ dont 8 478 € pour le prestataire UFCV.

27 enfants y ont participé au centre de loisirs.

Les recettes étant de 4 760 € dont 1 552 € de CAF, la participation communale est de 15,60 € par enfant/jour.

↪ **Stages multisports (*destinés aux enfants âgés de 5 ans jusqu'à la classe de CM2 durant les petites vacances scolaires*)**

En février 21 enfants et en octobre 13 enfants ont participé à ces stages.

Le montant des dépenses s'élève à 3 090 € avec une participation des familles de 690,20 €, soit une participation communale par enfant de 70,58 €.

↪ **Location de la Maison des Associations**

Très peu de recettes cette année en raison de la crise sanitaire et de la non possibilité de louer la salle.

Recettes encaissées 1 054 €

↪ **Location des barnums**

Aucune location cette année en raison de la crise sanitaire.

↪ **Pêche**

Les dépenses sont de 1 675 € pour 403 € de recettes. La participation communale s'élève à la somme de 1 272 €

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 MARS 2021 À 19 H 00**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Ménestreau-en-Villette (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Maison des Associations – route de Vouzon, sous la Présidence de Monsieur Denis TRÉMAULT, Maire.

Étaient présents : M. Denis TRÉMAULT, Maire, Mme Béatrice DE RUYVER, MM Jean-Marc CADET, Fabrice WEBER, Adjoint, M. Jean-Luc IMBAULT, Mme Lucie LECOLLOEC, M. Mathieu MARCHAND, Mme Marie-France PICHARD, M. Arnaud BIGNOLAIS, M. Franck BAILLEUL et Mme Berthilde BOURGUIGNON

Étaient absents excusés : Mme Claire SAVOIE qui donne pouvoir à M. Denis TRÉMAULT
Mme Sabrina PELLERIN qui donne pouvoir à Mme Béatrice DE RUYVER
M. David DESBROSSES qui donne pouvoir à M. Mathieu MARCHAND
Mme Marine CENDRIER qui donne pouvoir à M. Jean-Luc IMBAULT

Monsieur Mathieu MARCHAND a été élu Secrétaire.

Vote du budget primitif de l'exercice 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de Budget Primitif 2021 : Budget Principal et budgets annexes [Eau / Assainissement, Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.), Caisse des Ecoles (C.D.E.)], à savoir :

BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	1 692 800,00 €
Permettant un virement à la section d'investissement de	:	542 400,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	1 540 880,00 €

BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	338 200,00 €
Permettant un virement à la section d'investissement de	:	0,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	778 500,00 €

BUDGET C.C.A.S.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	17 540,00 €
---	---	-------------

BUDGET C.D.E.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	:	7 950,00 €
---	---	------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Budget Principal 2021 ainsi que les budgets annexes : Eau / Assainissement, C.C.A.S. et C.D.E.

Vote des taux d'imposition des taxes locales

Monsieur le Maire propose de reconduire pour 2021 les taux d'imposition appliqués depuis 2018 pour les taxes foncier bâti et foncier non bâti.

Par contre, il précise qu'en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties : en application des dispositions de l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020, portant réforme de la taxe d'habitation, le taux départemental 2020 de taxe foncière sur les propriétés bâties est attribué aux communes afin de compenser la perte de taxe d'habitation subie.

Aussi, le taux de référence pour 2021 est égal à l'addition du taux communal voté en 2020 et du taux départemental de 18,56 % (*taux commune 2020 21,94 % + taux départemental 18,56 % = 40,50 %*).

Le conseil municipal reconduit, pour l'année 2021, les taux d'imposition communaux des différentes taxes locales appliqués depuis 2018, auxquels s'ajoute le taux départemental uniquement pour la taxe « Foncier bâti » :

Taxes	Taux communal	Taux départemental	Total
Foncier bâti	21,94 %	18,56 %	40,50 %
Foncier non bâti	81,71 %	---	81,71 %

Fonds de concours intercommunal 2021

Le conseil municipal décide de solliciter un fonds de concours, au titre de l'année 2021, auprès de la Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS) en vue de participer au financement de deux projets.

Le premier concerne la construction d'un hangar destiné au service technique municipal. Cet équipement aura une superficie de 120 m². Il prendra appui sur le pignon ouest du bâtiment existant. Il permettra le stockage et la protection du matériel technique.

Le second portera sur la réalisation d'un terrain de pétanque. L'implantation se fera entre le gymnase et le vestiaire foot / rugby. Il sera d'une superficie de 750 m².

Le montant global de l'aide financière sollicitée s'élève à la somme de 30 000 € répartie de la manière suivante : 17 000 € pour le hangar et 13 000 € pour le terrain de pétanque.

Accueil de loisirs sans hébergement été 2021 – Participation des familles

Monsieur le Maire présente la proposition établie par l'UFCV Délégation Région Centre 57 rue du Général de Gaulle à Saint-Jean-Le-Blanc (45650), concernant l'organisation sur la commune d'un centre de loisirs sans hébergement du mercredi 7 juillet au vendredi 30 juillet 2021.

Il indique que le prix de la journée par enfant est facturé par l'UFCV à 27,00 €. A ce prix s'ajoutent les frais de restauration, d'entretien des bâtiments qui sont entièrement pris en charge par la commune.

Le conseil municipal accepte la convention à intervenir entre la commune et l'UFCV Région Centre et fixe la participation financière des parents par jour et par enfant de la manière suivante :

- ↳ 14,50 € et à 12,50 € à compter du deuxième enfant de la même famille pour les enfants habitant la commune,
- ↳ 27,00 € pour les enfants habitant hors commune

QUESTIONS DIVERSES

Réhabilitation de la piscine

Monsieur le Maire présente les nouveaux plans à l'assemblée. Ils font état de l'avancement du dossier. Il précise qu'en amont du dépôt de permis de construire et dans l'optique de gagner du temps - l'instruction étant longue (environ 4 mois) - des contacts ont d'ores et déjà été pris avec les services de l'État. L'ARS a donné son accord de principe sur le futur fonctionnement de l'équipement. De plus, la commune attend les recommandations écrites de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.